

BULLETIN MUNICIPAL

2022



Christophe Cauchard

EDITION 2023



Saint-Floxelaises, Saint-Floxelais,

Hormis la cérémonie des vœux qui n'avait pas pu avoir lieu, 2022 aura permis un retour à la vie normale et le retour de nos manifestations. Une année bien particulière cependant pour notre commune puisque sept familles ont eu le bonheur de s'agrandir mais malheureusement huit familles ont été endeuillées.

Afin de prévenir des inondations et compléter les travaux déjà réalisés au hameau de Vaudville, la commune a fait l'acquisition de 2 parcelles situées en amont d'une surface totale d'environ 9000 m², et ce afin de créer une zone humide. Initialement prévue sous maîtrise d'œuvre de la Mairie, ces travaux seront finalement réalisés en 2023 par convention sous la direction de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dans le cadre du programme de réfection des cours d'eau du bassin versant du Merderet. Cet aménagement sera une opération blanche pour la commune.

Le Conseil Municipal souhaitant permettre les randonnées en famille sur notre commune, de nouveaux travaux de remise en état de la chasse des Murs (Chasse passant derrière l'abbaye) ont été réalisés en partie par une entreprise et également lors de la journée des bénévoles. A noter qu'afin de maintenir en état un tronçon particulièrement humide, j'ai pris la décision de prendre un arrêté d'interdiction pour tous véhicules à moteur.

Une extension du réseau électrique avec pose de deux candélabres leds à détection au niveau du parking de la salle communale a été réalisée afin d'accéder à la salle en toute sécurité.

L'ancienne table de pique-nique et la corbeille en bois situées à Vaudville, ont été remplacées par une table aux normes PMR et une corbeille en plastique recyclé.

Notre base d'adresses actuelles datait de 2005 et étant donné le nombre de nouvelles constructions, le conseil municipal a signé une charte avec Manche Numérique, pour des conseils afin de créer une nouvelle base d'adresses (sans contribution financière). Cette nouvelle base d'adresses sera achevée en 2023 et vous serez informés de l'évolution de sa mise en place. Je suis bien conscient des complications que ce changement occasionnera mais la mairie proposera son aide pour les démarches et n'oublions pas qu'une bonne adresse peut sauver une vie.

Avec cinq communes du canton, notre commune a signé un partenariat avec le théâtre du Trident, nos subventions permettent aux habitants de bénéficier sur certains spectacles du transport gratuit en bus au départ de Montebourg, d'un spectacle dans une des salles communales des communes partenaires et également des ateliers théâtre avec les élèves des écoles publiques de Montebourg.

Les services des routes du département ont procédé au remplacement des panneaux d'agglomération situés rue Saint-Clair (ce qui nous a permis de retrouver notre indépendance par rapport à Montebourg). Les nouveaux panneaux situés près de l'église ont été agrémentés de jardinières fabriquées et mises en place par notre employé communal.

Je remercie les conseillers municipaux ainsi que le personnel communal pour leur investissement et leur implication. Il n'est pas toujours simple de concilier vie professionnelle et la fonction de Maire, mais sachez que je fais au mieux pour répondre à vos attentes, et que toutes les demandes ne dépendent pas toujours de ma compétence.

J'aimerais aborder le bénévolat, un mot qui a du sens dans notre commune où chaque année des habitants répondent présents à la journée organisée par la Mairie, certains proposent spontanément leur aide à l'employé communal sur des actions ponctuelles (mise en place d'abribus, réalisation de fossé, transport et mise en place de la table de pique-nique, confection de la crèche...). En cette période difficile financièrement pour les collectivités, cette aide est précieuse et je remercie chaleureusement toutes ces personnes. Je remercie également les Saint-Floxelais pour leur générosité lors de l'appel aux dons pour l'Ukraine, la collecte a dépassé nos espérances et nous avons dû même refuser des dons de vêtements.

Après la mise en sommeil depuis quelques années du Club des Aînés et de l'association Saint-Floxel animations, j'avoue avoir eu une grosse inquiétude lors de l'assemblée générale du Comité des Fêtes. La démission du poste de président de Monsieur Christophe BOTTELLA, pour raisons professionnelles et le faible nombre de

membres faisaient craindre le pire. Heureusement, de nouveaux membres sont venus apporter leur soutien, et Madame Sabrina GROULT a accepté d'en assurer la présidence pour quelques mois. Ce n'est donc qu'un sursis et j'invite les habitants prêts à donner quelques heures de leur temps pour animer la commune à rejoindre notre Comité des fêtes qui pour rappel à 44 ans d'existence. Je remercie toutes les personnes qui contribuent à l'animation de notre commune de quelques manières que ce soit.

Concernant la Communauté d'Agglomération : pour des communes comme la nôtre, c'est une bien grosse structure aux multiples services, où tout n'est toujours pas facile à appréhender pour les élus et les secrétaires de Mairie.

Le pôle petite enfance tant attendu par les familles devrait ouvrir ses portes en septembre 2023 et notre commune va donc devoir participer à son financement à la hauteur de 75 226 € (6,5% du montant total des 22 communes) soit 4 952 € en investissement par an sur 20 ans. Il faudra également contribuer aux frais de fonctionnement.

Juin 2022, aura vu la mise en place du nouveau système de déchets ménagers. Etant canton test, il y a bien eu quelques soucis. Globalement, ce nouveau système donne satisfaction, nous avons conservé le maintien de la collecte à domicile et n'oublions pas que trier, c'est moins polluer, éviter d'être plus taxé et également moins d'odeurs dues à l'enfouissement. Du moins espérons-le !

Comme vous le savez, nous vivons une période difficile et 2023 ne s'annonce guère mieux. Notre commune n'a pas augmenté les impôts fonciers depuis 2016, nous adapterons nos projets en fonction du budget et des différentes augmentations.

Au plaisir de vous rencontrer.

Joël GUILBERT

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Excédent fonctionnement 2022 reporté 211 328,88 € **Excédent investissement 2022 reporté** -7 747,58

SECTION FONCTIONNEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

RECETTES

Produits des services du domaine	10 754,14 €
Impôts et taxes	98 597,44 €
Dotations et participations	78 792,32 €
Autres produits de gestion	10 810,21 €
Attenuation de charges	77,00 €
Excédent reporté	
Total des recettes de fonctionnement	199 031,11 €

FC TVA	773,00 €
Taxe d'aménagement	2 546,25 €
Fonds de concours éclairage abri-bus	1 538,00 €
Amortissement travaux	9 373,22 €
Excédent reporté	70 000,00 €
Total des recettes d'investissement	84 230,47 €

DEPENSES

DEPENSES

Charges à caractère général	34 484,97 €
Charges de personnel	52 713,15 €
Autres charges de gestion courante	38 127,86 €
Charges financières	2 804,94 €
Atténuation des produits	29 081,00 €
Amortissements travaux	9 373,22 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Virement à la section d'investissement	
Total des dépenses de fonctionnement	167 585,14 €

Remboursements emprunts	9 102,46 €
Eaux pluviales	2 080,00 €
Acquisition parcelles terrain+honoraires	2 777,56 €
Travaux préservation milieu humide	1 890,00 €
Matériel	6 238,44 €
Mobilier	1 190,70 €
Eclairage solaire abri-bus	3 845,90 €
Total des dépenses d'investissement	27 125,06 €

Excédent de fonctionnement 2022 31 445,97 **Excédent d'investissement 2022** 57 105,41 €

RESULTAT D'ENSEMBLE 2022 88 551,38 €

Excédent de fonctionnement global 242 774,85 € **Excédent d'investissement global** 49 357,83 €

RESULTAT GLOBAL 292 132,68 €

ÉTAT CIVIL ET SUBVENTIONS

NAISSANCES

Félicitations aux parents

LEHOUELLEUR Olave né le 03 mai 2022
JEANNE Maël né le 16 juin 2022
LE CUNFF Gaston né le 07 juillet 2022
TALLONNEAU Lolita née le 13 août 2022
HUBERT Olivia née le 17 août 2022
ANGOT Lya née le 14 octobre 2022
GODHEUX Alyssia née le 24 décembre 2022

MARIAGE

Tous nos vœux de bonheur aux époux

Mme ALLIX Amandine et M. RIOU Jason unis le 23 juillet 2022
Mme LAURENT Hélène et M. BARASSIN Benoit unis le 03 septembre 2022

DÉCÈS

Sincères condoléances aux familles

REVERT Philippe, 03 février 2022 dans sa 71ème année
POIGNANT Jacques, le 12 février 2022 dans sa 61ème année
MARIE Michel, le 21 juin 2022 dans sa 96ème année
LECONTE Paul-Henri, le 19 septembre 2022 dans sa 62ème année
RENOUF François, le 27 septembre 2022 dans sa 73ème année
MARIE Ferdinand, le 12 novembre 2022 dans sa 76ème année
REVERT Hélène, née MALOISEL le 15 novembre 2022 dans sa 66ème année
JOURDAIN André, le 29 décembre 2022 dans sa 84ème année

SUBVENTIONS 2022

Subventions annuelles:

Cœur en liberté	50 €
Association Rêves	30 €
Accès-Cité	30 €
Don du sang	30 €
Cœur et cancer	50 €
Association Normande d'entraide aux handicapés	30 €
France Alzheimer	15 €
Association soins palliatifs manche	30 €
Banque alimentaire	30 €
Dynamique cassiné	50 €
Comité des fêtes de St Floxel + 2 Locations de salle des fêtes gratuites.	150 €
Fond d'aide au logement département de la Manche	100 €
Total	595 €

École notre dame de Montebourg 10€/enfant (6 enfants) pour sortie scolaire au Puits du fou	60 €
Collège Abbaye de Montebourg, 15€/enfant (5 enfants) pour un séjour à Paris	75 €
Collège Abbaye de Montebourg, 10€/enfant (2 enfants) pour un séjour au ski.	20 €
École maternelle publique de Montebourg 10€ /enfant (4 enfants) pour une découverte équestre.	40 €
École maternelle publique de Montebourg 10€ /enfant (5 enfants) projet pédagogique autour du thème de la mer.	50 €
Collège de Montebourg, 10€/enfant (8 enfants) pour une sortie au Havre	80 €
Collège de Montebourg, 15 €/enfant (4 enfants) pour la visite du sénat	60 €
Collège de Montebourg, 15 €/enfant (6 enfants) pour un voyage à Jersey	90 €
Total	475 €

INFORMATIONS MAIRIE

Principales décisions 2022 du conseil municipal

Réunion du 08 février 2022 :

Deux fondements juridiques encadrent la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, autour d'une même échéance, le 1^{er} janvier 2022, à savoir :

- L'article L.423-3 du code de l'urbanisme, issu de la loi ELAN dans son article 62, qui prévoit que « *les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} janvier 2022 [...].* Un arrêté pris par le ministère chargé de l'urbanisme définit les modalités de mise en œuvre de cette téléprocédure ».
- L'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration, qui dispose que **toutes les communes devront être en capacité de recevoir des saisines par voie électronique (SVE)**, selon les modalités mises en œuvre par ces dernières (email, formulaire de contact, télé-service etc...).

Afin de répondre aux obligations de la dématérialisation des actes d'urbanisme pour les communes de plus de 3500 habitants et celles de la SVE, la communauté d'agglomération Le Cotentin a mis en place, pour toutes les communes de la communauté d'agglomération, un guichet numérique des autorisations d'urbanisme à disposition des usagers (particuliers et professionnels) simplifiant les démarches de dépôt et de suivi des demandes d'autorisations d'urbanisme. Ce portail, sera le seul dispositif possible pour le dépôt par voie dématérialisée des autorisations d'urbanisme et sera accessible sur le site de l'agglomération. L'utilisateur pourra toutefois continuer à déposer sa demande au format papier s'il le souhaite.

L'utilisation de ce télé-service nécessite que l'utilisateur consulte et approuve les conditions générales d'utilisation (CGU), lors de la création de son compte. Ces CGU s'imposent à tout usager et précisent les modalités de fonctionnement du télé-service.

Par ailleurs, en vue de la dématérialisation, l'article L.212-2 du code des relations entre le public et l'administration précise que « *sont dispensés de la signature de leur auteur, dès lors qu'ils comportent ses prénom, nom et qualité ainsi que la mention du service auquel celui-ci appartient, les actes suivants : 1° Les décisions administratives qui sont notifiées au public par l'intermédiaire d'un télé-service conforme à l'article L.112-9 et aux articles 9 à 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ainsi que les actes préparatoires à ces décisions [...].*

La signature manuscrite de l'autorité compétente n'étant plus nécessaire pour les dossiers d'urbanisme déposés par voie dématérialisée, il est proposé à la commune que le centre instructeur notifie lui-même les courriers de majoration de délai et/ou de demande de pièces aux pétitionnaires et ce afin de gagner du temps dans les délais d'instruction du premier mois. Pour les dossiers déposés en mode papier à compter du 1^{er} janvier 2022, et dans un souci d'égalité de gestion des dossiers, il est proposé à la commune de prendre un arrêté de délégation de signature aux agents chargés de l'instruction pour notifier ces mêmes courriers.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** les CGU du guichet numérique des autorisations d'urbanisme annexées à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le centre instructeur à notifier lui-même les courriers de majorations de délais et/ou demande de pièces complémentaires par voie dématérialisée ou en voie postale et à **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer, au nom de la Commune, tous les actes ou pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Réunion du 28 mars 2022 :

Achat tondeuse autoportée

Après étude des différents devis le conseil choisi, un modèle de marque STHIL vendu par DOGUET Motoculture pour un montant total de 3 150.00 €

Vote : - 11 Votants

- 10 voix pour

- 1 voix abstention

Réunion du 16 mai 2022 :

Choix réfection pignon Mairie

Le pignon Nord-ouest de la mairie présente des problèmes d'infiltration.

Monsieur le Maire propose le choix entre la pose d'un bardage et la réfection en peinture avec traitement préalable des fissures.

Le Conseil opte pour la solution de la réfection en peinture, le bardage n'étant adapté pour un bâtiment contigu à l'église.

Deux devis d'entreprises de peinture sont présentés.

-Devis N°1 de l'entreprise Philippe 1 758 € TTC

-Devis N° 2 l'entreprise Alban peinture 1 533,40 TTC

Après avoir délibéré, le devis N°2 est retenu par 11 voix pour.

Monsieur le Maire propose l'achat d'une table de pique-nique en plastique recyclé adaptée aux personnes à mobilité réduite en remplacement de celle en bois, située au hameau de Vaudiville.

Le Conseil Municipal donne son accord et demande de prévoir également le remplacement de la poubelle située au même endroit et demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès de l'entreprise concernée.

L'acquisition d'un cendrier à l'entrée de la salle des fêtes est également prévue.

Le conseil municipal a décidé le prêt gracieux de la salle des fêtes aux pompiers de Montebourg à l'occasion de la Sainte-Barbe du 12 décembre 2022.

Réunion du 25 octobre 2022 :

Délibération emprunt Pôle Petite Enfance

Le Conseil municipal approuve, par 11 voix « pour », le choix du remboursement d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel réalisé par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, sur une durée de 20 ans, au taux fixe de 2,77%.

Réunion du 01 décembre 2022 :

Délibération base adresse validation dénomination des voies

La commune possédant actuellement un Numérué mis en place 2005 avec 25 voies et 230 numéros. Suite à la réunion du 30 juin 2022 décidant la création de bases adresses locales (BAL) avec l'accompagnement de Manche Numérique, le Conseil Municipal est appelé à délibérer ce jour sur le nommage des voies.

Pourquoi changer les adresses ? L'article 169 la loi 3 Ds du 22 février 2022 impose dorénavant à toutes les communes **la création d'une « base adresses locales » (BAL qui sera versée dans la « base adresses nationales » (BAN)**, dans le cadre de la mise à disposition 'article 169 des données de référence, avec pour objectif la simplification de l'action publique.

L'organisation des services de secours (SDIS, SAMU...)

- Le déploiement de la fibre optique
- Le raccordement aux réseaux d'eau et d'énergie
- Le prélèvement des impôts
- La distribution du courrier et la livraison de colis
- La collecte des déchets ménagers
- L'aide aux déplacements par géonavigation

Monsieur FORTIN Denis présente le résultat du groupe de travail et indique qu'afin de répondre aux nouvelles exigences pour le nommage des voies, il a fallu changer des noms de voies et créer notamment de nouvelles impasses.

Route des Longs Champs
Route Les Cabanes
Route le Vert Bosquet
Impasse des Broches
Route de Saint-Martin
Route de Couhière
Impasse de la Chesnée
Impasse des Parures
Route de Quineville
Impasse de la Guinguette
Impasse de la Ferté
Route du Mesnildot
Impasse de l'Eglise
Impasse de Meuneville
Route de Fontenay
Route de Vaudiville
Chemin Pièce Postel
Rue de la Foulerie
Rue du Stade Lecacheux
Impasse de la Durance
Impasse du Bas Chemin
Impasse de la Huberderie
Route de la Croix Nicole
Impasse des Bochets
Rue Saint-Clair
Impasse des Jonquets
Impasse de la Champellerie
Route de la Jacqueminerie
Rue Chasse Martin
Route des Garennes
Impasse du Clos du Lac
Route de la Communette
Impasse du Coisel
Cour des Boulangers
Route de La Grille
Chasse la Grosse Planche
Chasse des Broches
Chasse du Moulin
Chasse des Murs
Chasse du Bas Chemin
Chasse Herbue
Chasse Jérusalem
Chasse du Clos Cauchard
Chasse des Prés
Chasse à Eau

Délibération conseil du conseil municipal sur les noms des voies proposées.
Vote : 1 contre 10 pour

Nouveau matériel de tonte pour l'employé communal :

Jusqu'en 2022, la tonte des pelouses de la salle communale et celles de notre enclos paroissial, étaient effectuées avec une tondeuse autotractée d'une largeur de coupe de 51 cm.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 28 mars 2022, a délibéré pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée d'une largeur de coupe de 96 cm.



Pancartes d'agglomération :



Le Conseil Municipal déplorait que les pancartes d'agglomération situées rue Saint-Clair, ne permettaient pas d'identifier correctement notre commune et il a été demandé à l'agence routière de Valognes d'envisager leur remplacement. Ainsi après vérification, les services des routes du Conseil Départemental ont procédé au remplacement de toutes les pancartes de la commune. Cela a permis également la fabrication et la mise en place de bacs de fleurs par l'employé communal.



Collecte pour l'Ukraine :

Le 03 mars 2022, vous aviez été sollicités pour une collecte en faveur de l'Ukraine et vous avez fait preuve d'une telle générosité que deux habitantes ont proposé leur aide pour préparer l'expédition. Vos premiers dons ont été acheminés en lien avec la commune de Montebourg, un deuxième envoi a été nécessaire via la Croix Rouge et distribué aux familles Ukrainiennes réfugiées en France. Les enfants n'ont pas été oubliés avec des aliments spécifiques et même des peluches.



Une partie de vos dons

Remplacement de la table de pique-nique :

Au hameau de Vaudiville, près du pont enjambant le « Vaudou », se trouve un petit endroit bien agréable pour pique-niquer, mais la table et la corbeille en bois donnaient quelques signes de fatigue. Elles ont donc été remplacées en juillet 2022, par une table en plastique recyclée aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite. L'employé communal ayant au préalable préparé les lieux avec la réalisation d'une dalle béton.



Afin d'économiser sur l'acquisition de cet équipement, l'achat a été fait directement chez le fabricant et la livraison a été effectuée par des dirigeants de deux entreprises locales, MS Pompes et le garage Peugeot.



Denis, Thierry, Sébastien, prêts à emmener la table

En fin de journée, une inauguration improvisée avec les bénévoles par les membres du Conseil municipal.

Remplacement des luminaires de la Mairie

Afin de réaliser des économies sur la consommation électrique, tous les anciens blocs néons ont été remplacés par des dalles leds. Cela donne un meilleur éclairage tout en divisant la consommation par deux.



Journée des bénévoles :

Samedi 27/08/2022 a eu lieu la journée des bénévoles proposée par la Mairie. Au programme de l'empierrement dans une partie de la chasse des Murs. Même si la date choisie, correspondait encore à la période des vacances, 14 bénévoles ont malgré tout répondu présents équipés de leur matériel, dont 3 tracteurs et 2 remorques.



On finit de niveler à la main.



Plus pratique qu'à la pelle.



Voilà tout est étalé.

Une journée productive, puisque 60 tonnes de cailloux ont été étalés et précisons que l'accès n'étant pas possible de chaque extrémité de la chasse, les chauffeurs de tracteurs ont dû amener les cailloux en marche arrière.

Pour cette journée, la restauration était prévue, préparée et servie par des membres du Conseil Municipal ou leur conjoint.

Cette partie de chasse particulièrement humide devrait être terminée en 2023 et sera interdite à tout véhicule à moteur sur une longueur de 370 mètres.

N'oublions pas les bénévoles qui tout au long de l'année, viennent apporter leur aide ponctuelle sur d'autres réalisations.

Au-delà de l'économie réalisée, il est bon de rappeler que ces actions permettent également de créer du lien entre les habitants.

Un grand merci aux bénévoles !

Nouveau porte- drapeau :

Messieurs LADUNE Maurice et VALOGNES Albert, tous les deux anciens combattants de la guerre d'Algérie, étaient les porte-drapeaux depuis une vingtaine d'années et représentant notre commune dans les différentes cérémonies commémoratives du canton.



Monsieur LADUNE Maurice

Depuis 2022 et pour raisons de santé, ils ne peuvent plus assumer cette fonction et c'est donc Monsieur ONFROY Jacques, qui a accepté d'assurer ce rôle. Personne polyvalente et investie de notre commune, membre depuis 1978 du comité des fêtes, dont il a été président pendant 10 ans. Conseiller municipal depuis, puis Maire jusqu'en 2020, maintenant 1^{er} adjoint, il assume également le rôle de Sacristain, lors des différentes cérémonies religieuses. A signaler également qu'il a fait son armée dans un régiment de parachutiste et a effectué douze sauts !



Messieurs VALOGNES et ONFROY

Au-delà de ce changement de porte-drapeau, se pose la question du devenir des cérémonies commémoratives et du devoir de mémoire envers celles et ceux qui ont perdus la vie pour la patrie. Si des jeunes Saint-Florelais, souhaitent participer à la cérémonie du souvenir qui se déroule avant le traditionnel repas des aînés, ils peuvent se faire connaître en Mairie et ils seront les bienvenus.

Bilan nids de frelons asiatiques en 2022.

Date intervention	Type intervention	Montant TTC	Montant facturé à la Mairie	Lieu	Hauteur du nid
25/05/2022	Destruction nid primaire	35,00 €	31,50 €	Route de Vaudiville	2 M
25/05/2022	Destruction nid primaire	35,00 €	31,50 €	Le Vert Bosquet	2 M
30/06/2022	Destruction nid primaire	35,00 €	31,50 €	La Guinguette	1 M
26/07/2022	Destruction nid < 15m	70,00 €	63,00 €	Le Vert Bosquet	2 M
24/08/2022	Destruction nid < 15m	70,00 €	63,00 €	Le Vert Bosquet	3 M
27/08/2022	Destruction nid < 15m	70,00 €	63,00 €	Le Vert Bosquet	2 M
27/08/2022	Destruction nid < 15m	70,00 €	63,00 €	La Grosse planche	2 M
02/09/2022	Destruction nid < 15m	70,00 €	63,00 €	Le Vert Bosquet	8 M
16/09/2022	Destruction nid < 15m	70,00 €	63,00 €	Le Vert Bosquet	10 M
25/10/2022	Destruction nid < 15m	70,00 €	70,00 €	Les Cabannes	11 M
27/10/2022	Destruction nid > 15m	90,00 €	90,00 €	Route de Vaudiville	19 M
08/11/2022	Déplacement sans destruction	20,00 €	20,00 €	Route de Vaudiville	0
17/11/2022	Destruction nid > 15m	90,00 €	90,00 €	Village de l'église	19 M
		795,00 €	742,50 €		

Chats errants dans la commune :

Entre 2020 et 2021, 18 chats ont été stérilisés suite aux opérations de trappage avec l'association 40chats et 9 chatons ont pu être adoptés. Pour l'année 2022, 7 chats ont été stérilisés, soit au total 15 femelles, ce qui laisse imaginer le nombre de chats errants qui pourraient être présents dans notre commune sans ces interventions.

Pour rappel, chien, chat, mais aussi furet : tous ces animaux de compagnie doivent être identifiés. L'identification d'un animal de compagnie est le seul moyen qui permette de faire un lien officiel entre l'animal et son propriétaire. Elle suivra l'animal tout au long de sa vie. Il est donc primordial de veiller à actualiser les informations sur le fichier national. Concernant la stérilisation, c'est un acte citoyen qui évite la prolifération animale et des dépenses pour les collectivités.

Travaux Boviduc sur la D974

Même si cela n'était pas dû à des travaux commandités par la Mairie, la D974 qui prolonge la rue Saint-Clair en direction du pont d'Émondeville a été coupée du 11/04/2022 au 06/05/2022, et ce afin de permettre la réalisation d'un boviduc.

Ces travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des services du département de la Manche, ont quelque peu perturbé nos habitudes de déplacement pendant cette période.

Un boviduc c'est quoi ? Il s'agit d'un tunnel construit sous la route et qui permet de faire traverser les troupeaux sans perturber la circulation.



Ce genre d'ouvrage tend à se développer car cela facilite le travail de l'éleveur et évite également les problèmes de sécurité routière lors du passage des troupeaux sur les routes.

Concernant le financement, il est financé par le Département de la Manche avec participation de l'exploitant.

RÉALISATION D'UNE CRÈCHE

Comme l'année dernière, les bénévoles ont réalisé une crèche dont le thème de cette année proposé par la paroisse était « Noël au Marais ».



Merci à Christelle, Emilie, Jacques, Pierrette et Roselyne pour cette belle réalisation pleine d'imagination et avec le souci du détail.

Si vous souhaitez apporter votre aide, n'hésitez pas à les contacter !!!

RÉSULTATS ÉLECTIONS DE SAINT-FLOXEL

Les dimanches 10 et 24 avril 2022 se tenaient les Elections Présidentielles au sein de notre commune.

Résultats du 1^{er} tour des Elections Présidentielles

Liste des candidats	Voix	% Exprimés
M. MACRON Emmanuel	77	25,16
Mme LE PEN Marine	73	23,86
M. MÉLENCHON Jean-Luc	59	19,28
M. LASSALLE Jean	18	5,88
M. JADOT Yannick	18	5,88
Mme PÉCRESSE Valérie	15	4,90
M. ZEMMOUR Éric	14	4,58
M. DUPONT-AIGNAN Nicolas	12	3,92
Mme HIDALGO Anne	11	3,59
M. ROUSSEL Fabien	6	1,96
Mme ARTHAUD Nathalie	3	0,98
M. POUTOU Philippe	0	0,00

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	378		
Abstentions	61	16,14	
Votants	317	83,86	
Blancs	2	0,53	0,63
Nuls	9	2,38	2,84
Exprimés	306	80,95	96,53

Résultats du 2^{ème} tour des Elections Présidentielles 2022

Liste des candidats	Voix	% Exprimés
M. MACRON Emmanuel	159	57,40
Mme LE PEN Marine	118	42,60

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	378		
Abstentions	61	16,14	
Votants	317	83,86	
Blancs	2	0,53	0,63
Nuls	9	2,38	2,84
Exprimés	306	80,95	96,53

Les dimanches 12 et 19 juin 2022 se tenaient les Elections Législatives au sein de notre commune.

Résultats du 1^{er} tour des Elections Législatives 2022

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. HÉDOUIN Guillaume	NUP	63	16,62	32,81
M. GOSSELIN Philippe	LR	53	13,98	27,60
M. SIMON Franck	RN	34	8,97	17,71
M. PIEN Laurent	ENS	22	5,80	11,46
M. POISSON Jacques	DVD	7	1,85	3,65
M. LOUCHE Jérôme	ECO	6	1,58	3,13
Mme LEWI Olivia	DXG	3	0,79	1,56
M. PASQUIER François	DSV	2	0,53	1,04
M. JAN DE LAGILLARDAIE Victor	REC	2	0,53	1,04

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	379		
Abstentions	185	48,81	
Votants	194	51,19	
Blancs	1	0,26	0,52
Nuls	1	0,26	0,52
Exprimés	192	50,66	98,97

Résultats du 2^{ème} tour des Elections Législatives 2022 à St Floxel

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Philippe GOSSELIN	LR	114	30,08	57,29
M. Guillaume HÉDOUIN	NUP	85	22,43	42,71

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	379		
Abstentions	172	45,38	
Votants	207	54,62	
Blancs	6	1,58	2,90
Nuls	2	0,53	0,97
Exprimés	199	52,51	96,14

REPAS DES ÂÎNÉS

Le samedi 1^{er} octobre 2022, pour le traditionnel repas, les aînés de notre commune étaient invités. À 11 heures, ceux qui le souhaitaient, se sont retrouvés à l'église pour la cérémonie religieuse célébrée par le Père NAVET.

Ce fut ensuite le moment de se recueillir au monument aux morts et de déposer une gerbe, afin d'y honorer les victimes des deux guerres de notre commune.



L'ensemble des invités se sont retrouvés à la salle communale accueillis par Mr le Maire Joël GUILBERT et les membres du conseil municipal.

Cette année, nous avons innové avec une nouvelle présentation de tables ; par petit groupe, joliment dressées et décorées, adoptées par l'assemblée.



Mr le Maire entourait des doyens de l'assistance :
Mme Andrée LAGOUDE et Mr Michel MAHEUX.

Apéritif garni
Cassiolette de st Jacques et fondue de poireaux
Sorbet pomme
Filet de cannette sauce poivre
et sa garniture de légumes
Salade - Fromage
Gâteau trois chocolats
Café



Le repas préparé par Mr Cyrille LECONTE, traiteur à Montebourg, a ravi une nouvelle fois les papilles des 61 convives. Le service et la vaisselle ont été assurés bénévolement par Gaëlle, Lisa, Maëline et des membres du Conseil Municipal.



Nous avons pu écouter la belle voix le Mme Floriane FERÉY, conseillère municipale qui a conquis l'auditoire en interprétant d'anciennes chansons.



Le repas, comme chaque année, s'est déroulé sous le signe de la bonne humeur et se termina par la reprise en chœur de chansons bien connues.

ARBRE DE NOËL

Cette année une fois encore Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ainsi que les membres du Comité des Fêtes, ont eu le plaisir de d'accueillir les 52 enfants de la commune ayant répondu pour l'arbre de Noël.

Les enfants ont pu rencontrer le célèbre bonhomme rouge, qui a fait une arrivée, digne d'une vrai star, il ne manquait plus que le tapis rouge.



L'arrivée de notre Père Noël en quad piloté par son lutin.



Compte-tenu de la finale de la coupe du Monde qui avait lieu le même jour, l'arbre de Noël a débuté à 14H00 afin de terminer plus tôt. La bonne humeur de chacun était au rendez-vous comme chaque année. Des friandises, gâteaux et même des crêpes confectionnées par des conseillères municipales, attendaient les enfants et leurs parents.

Cette année l'enfant la plus jeune était Lya ANGOT, née le 14/10/2022, les enfants pouvant bénéficier d'un cadeau jusqu'à l'âge de 11 ans.



Elisa Desmares

Le Père Noël entouré par une partie des enfants et leurs cadeaux.

Les membres de notre association se joignent pour vous souhaiter une agréable année 2023.

Les campements ont été de retour pour cette année 2022, les reconstituteurs et le public ont ainsi pu retrouver les festivités.

En effet, les Bœndr ont pu participer à 3 campements :

- les Médiévales d'Harcourt (27800) les 30 avril et 1^{er} mai dans l'enceinte du château,
- la fête des viking et marché médiéval à Les Loges (76390),
- la fête de Guillaume le Conquérant à Dives sur Mer (14160).

Notre association a également animé un vin d'honneur pour un mariage à Montaignu la Brisette (50700) le 28 mai.

Les convives ont pu découvrir notre comptoir d'artisans (tissage de maille crochet pour les bijoux et la fonderie du bronze) mais aussi les différentes activités de la vie quotidienne (tannage des peaux d'animaux et la pêche).

Une année qui nous a permis de faire de nouvelles rencontres, retrouver les visiteurs et les compagnies de médiévistes.

Nous espérons que cette année 2023 nous permettra de participer à de nombreux campements.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des dates 2023 sur notre site internet : www.lesboendr.jimdofree.com, rubrique « agenda » ou sur notre page Facebook : Les Bœndr.

Comment nous contacter ?

Ferme de la Guinguette
10, route de Quinéville
50310 Saint-Florel

Tél : 06-34-01-66-98

Mail : association.boendr@gmail.com



@association.boendr



@association.lesboendr



www.lesboendr.jimdofree.com



COMITÉ DES FÊTES

Chers Amis,

La fin de la pandémie a pu marquer nos retrouvailles. Notamment avec un loto organisé le 9 avril 2022, puis la chasse aux œufs lors de laquelle bon nombre d'enfants (et de parents !) se sont fait un plaisir de participer ! Nous avons également organisé un Karaoqué début juillet, que nous avons dû annuler faute de participants ...



Chasse aux œufs du 24 avril 2022



Loto du 09 avril 2022

Le 30 novembre 2022, nous vous convions à notre assemblée générale. De nouveaux membres ont ainsi rejoint notre association, pour notre plus grand plaisir. Malheureusement, le président, Christophe BOTELLA a annoncé sa démission afin de se consacrer à des projets personnels. Faute de candidats, la dissolution de l'association a été évoquée. Quelle tristesse de laisser le plus vieux comité des fêtes du canton mourir ainsi ... Nous nous souvenons tous des fêtes de Saint-Florel qui rassemblaient les habitants du Canton et plus loin encore ! Les arènes de Vachettes, les courses de voitures, et tant d'autres animations ! Cela signifiait aussi la fin des concours de dessin et de chasses aux œufs pour nos enfants, la fin de l'animation à l'arbre de Noël, mais également la fin de lotos familiaux, de karaoké, de méchouis, bref la fin d'animations conviviales pour tous les habitants d'aujourd'hui. Non, le comité ne pouvait pas s'éteindre !

J'ai donc repris la présidence dans l'espoir que ce sursis donné au comité des fêtes lui permette de renaître. Courant Avril, une assemblée générale sera organisée afin que nous puissions décider de la suite du comité. En effet, des obligations m'amèneront prochainement vers un autre continent. Je ne pourrais donc continuer à assurer les fonctions de Présidente. C'est pourquoi, nous ne pourrions malheureusement pas organiser de chasses aux œufs, cette année, pour les enfants de la commune. Alors j'en appelle à vous, tous les habitants de Saint-Florel, vous qui étiez ravis de participer avec vos enfants à la chasse aux œufs, vous qui avez partagé avec nous l'adrénaline des lotos ou encore la fièvre de nos karaokés, vous qui avez vu l'excitation de vos enfants à l'idée de créer un dessin pour l'un de nos concours, aidez-nous à sauver le comité ! Venez à l'assemblée générale, échanger avec nous. Cela ne vous engage aucunement. Vous ne pourrez être que touché par la volonté des jeunes et des moins jeunes à faire vivre ce comité.

Intégrer le comité c'est principalement assister, si possible, à quelques réunions dans l'année (l'occasion aussi de connaître des habitants de la commune autour d'un café ...). Le reste se fait en toute bienveillance en fonction des compétences et du temps de chacun. Vous connaissez l'histoire du feu et du colibri ? Si chacun y met un peu de soi, cela permettra d'insuffler un vrai souffle de vie au sein de notre commune.

C'est pourquoi, je vous demande à tous, du fond du cœur, de nous accorder une soirée lors de l'assemblée.

Avec toute mon amitié,

Sabrina GROULT

PATRIMOINE COMMUNAL

Notre commune de Saint-Florel possède un riche patrimoine naturel, avec de nombreux chemins et chasses, des espaces naturels protégés mais aussi une histoire qui s'inscrit dans la mémoire humaine depuis l'Antiquité. La protection de ces chemins, de la faune et la flore ainsi que la transmission de son histoire humaine et architecturale est une préoccupation majeure pour les habitants et les autorités locales de la commune.

L'histoire de la commune commence dès le IV^e siècle avec le martyr de Floscel qui deviendra Saint-Floscel et donnera son nom à la paroisse. Le culte de ses reliques deviendra important à l'ombre des fortifications du mont Castré jusqu'au XII^e siècle même si au X^e siècle la paroisse de Saint Florel est partagée en deux pour créer ...Montebourg.

La richesse culturelle et naturelle de Saint-Florel est le fruit d'une histoire mouvementée et d'une géographie variée, mais elle nécessite une protection attentive pour garantir sa préservation pour les générations futures.

Saint-Florel possède de belles demeures dont quelques-unes sont répertoriées comme très anciennes et ont chacune une histoire.

La protection du patrimoine et de l'environnement de Saint-Florel est une responsabilité partagée entre les citoyens, les associations, les entreprises et les autorités locales. Les initiatives doivent se multiplier pour promouvoir la conservation des sites historiques et naturels, ainsi que pour encourager les pratiques écoresponsables dans la région.



La création d'une association pour la sauvegarde du patrimoine communal serait d'une aide précieuse pour notre commune. Les personnes souhaitant s'investir dans ce projet peuvent déjà se faire connaître à la Mairie. Pour votre information, un après-midi découverte de notre patrimoine est à l'étude..



BILAN INTERVENTIONS DU SDIS EN 2022 DANS LA COMMUNE



SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ - COMMUNE DE ST FLOXEL

Période d'analyse : janv. 2022 à déc. 2022

Informations générales

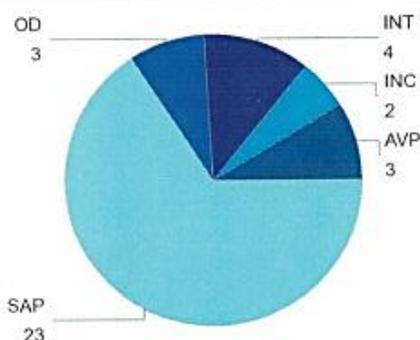
Informations administratives

Maire	Joël Guilbert
Population	496 habitants
Superficie	8,45 km ²
Canton	MONTEBOURG

Liste de défense (1)

Centre	Ordre	(1) Liste de défense principale de la commune
MONTEBOURG	1	
VALOGNES	2	
SAINTE MERE	3	
SAINT VAAST	4	
PICAVILLE	5	
BRICQUEBEC	6	
CARENTAN	7	
SAINTE SAUVEUR LE VICOMT	8	
CHERBOURG	9	

Répartition des interventions par raisons de sortie de janv. 2022 à déc. 2022



Raison de sortie	Nb	%
SAP	23	65,7%
INT	4	11,4%
AVP	3	8,6%
OD	3	8,6%
INC	2	5,7%
TOTAL	35	100,0%

Synthèse de l'activité opérationnelle

	janv. 2022 à déc. 2022	janv. 2021 à déc. 2021	Evolution	Evolution %
Volume d'activité				
Nombre d'interventions	35	16	19	118,8%
Nombre de sorties d'engins	61	25	36	144,0%
Charge opérationnelle (heures x hommes)	311	121	190	1,57
Nombre de victimes (hors SP)	25	14	11	78,6%
Durées et délais				
Délai moyen d'arrivée des secours (appel => 1er SLL)	14m0s	13m06s	0m53s	6,8%
Durée moyenne des interventions	1h45m30s	1h41m30s	04m0s	3,9%
Durée moyenne des interventions SAP	1h52m0s	1h53m43s	-01m43s	-1,5%

Répartition des victimes (hors SP)

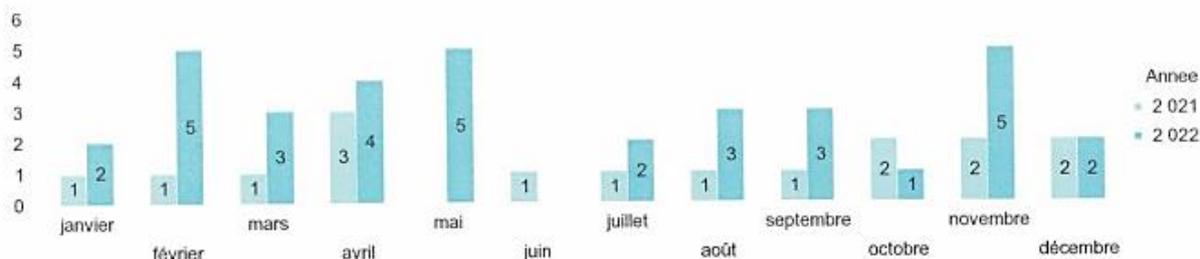
BLESSE GRAVE	BLESSE LEGER	DECEDE	INDEMNÉ	TOTAL
2	18	1	4	25

Evolution mensuelle du nombre d'interventions

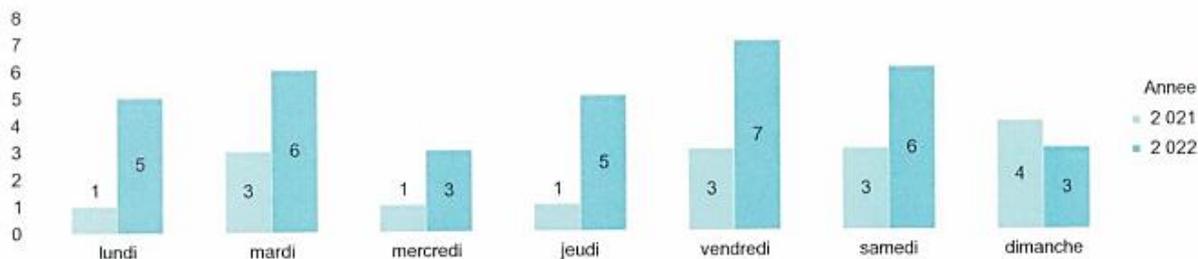
Cumul mensuel du nombre d'intervention



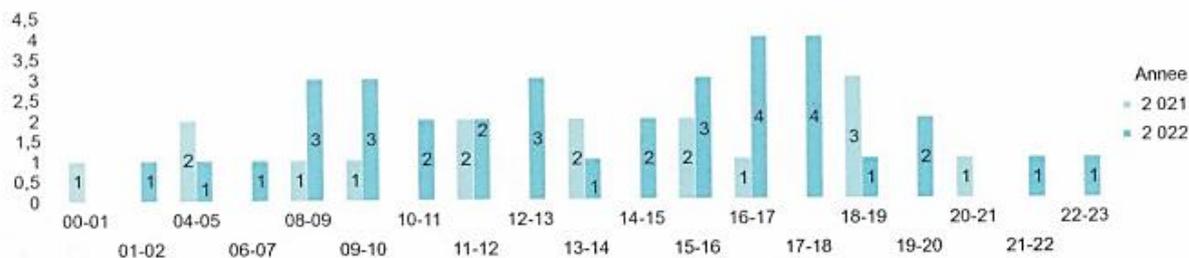
Nombre d'intervention par mois (comparaison 2021/2022)



Nombre d'intervention par jour de la semaine (comparaison 2021/2022)



Nombre d'intervention par tranche horaire (comparaison 2021/2022)





SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ - COMMUNE DE ST FLOXEL

Période d'analyse : janv. 2022 à déc. 2022

Bilan opérationnel par centre

Centre	Sorties d'engins		Charge opérationnelle		Délai moyen SLL (1)	(1) Alerte engin => arrivée SLL Ce délai est calculé sur l'ensemble des engins envoyés par le centre sur la commune (pour tous les engins, et pas seulement le premier arrivé sur les lieux). Le calcul porte sur les natures d'interventions se prêtant aux analyses de délai, en gérant les aberrations de durée ou d'absence de passage de statut SLL.
	Nb	%	HxH	%		
MONTEBOURG	30	49,2%	170	54,7%	11m31s	
VALOGNES	24	39,3%	121	38,8%	17m52s	
CHERBOURG	2	3,3%	5	1,7%	23m57s	
CARENTAN	1	1,6%	0	0,1%		
PICAUVILLE	1	1,6%	4	1,1%	25m36s	
SAINTE MERE	1	1,6%	5	1,7%	22m57s	
SAINTE SAUVEUR LE VICOMTE	1	1,6%	3	1,0%	17m19s	
SAINTE VAAST	1	1,6%	3	0,9%	18m12s	
TOTAL	61	100,0%	311	100,0%	15m44s	

SOYONS
REDDOUTABLES
AVEC NOS DÉCHETS !

Trier plus pour enfouir moins !

BAC JAUNE

En plus des papiers, boîtes et aérosols en métal, briques, cartons, bouteilles en plastique, vous pourrez déposer dans votre poubelle jaune **100% des emballages**, en ajoutant :

- > **Tous les pots et tubes** : yaourt, beurre, crème fraîche, fromage blanc, dentifrice, crème hydratante, etc.
- > **Tous les sacs et sachets en plastique** : de légumes et fruits ou fromage, éco-recharges, films autour des revues, films autour des packs de lait ou des rouleaux de papier-toilette, etc.
- > **Toutes les barquettes** de viande, charcuterie, poisson ou légume, et boîtes de pâtisseries, etc.
- > **Tous les petits emballages métalliques** : capsules et muselet de cidre et Champagne, capsule de café, papier de portion fromagère, etc.

Un tri facilité : emballages non lavés, non imbriqués, mais bien vidés.

COMPOSTEUR

Matières humides/azotées

- > Épluchures de tous les fruits (*les avocats et agrumes peuvent être compostés mais ils prennent du temps*) ou les fruits et légumes abîmés
- > Épluchures de légumes
- > Thé en vrac
- > Marc de café + filtre
- > Pain

Matières sèches/carbonées

- > Petits cartons d'emballages
- > Petits branchages et brindilles
- > Papier essuie-tout plus le rouleau en carton
- > Plantes vertes
- > Restes de repas (*sauf viande et poisson*)
- > Coquilles d'œufs préalablement concassées
- > Fleurs fanées

NOUVEAU



• BAC JAUNE | OBJECTIF : 110 KG/AN/HAB •



• COMPOSTEUR | OBJECTIF : 75 KG/AN/HAB •

Faites maigrir
votre poubelle grise !



• BAC GRIS | OBJECTIF : 94 KG/AN/HAB •

CONTENEUR VERRE

Tous les pots, bouteilles et bocaux en verre, sans les couvercles, sont à déposer dans les conteneurs.

Grâce aux colonnes supplémentaires installées en 2022, le Cotentin dispose de près de 1 000 colonnes pour vous simplifier le geste de tri.

N'oubliez pas, le tri du verre dans le Cotentin est solidaire : pour chaque tonne collectée, 1€ est reversé à l'association Cœur et Cancer.

• OBJECTIF : 42 KG/AN/HAB •

LE COTENTIN VEUT LUTTER CONTRE LES PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES



Pour en finir avec la complexité des aides et des conseils, l'Agglomération du Cotentin a créé un guichet unique pour favoriser la rénovation énergétique des logements privés. **Je rénov' en Cotentin** vous accompagne gratuitement pour réaliser des travaux de rénovation et mobiliser des aides financières.

Objectif : apporter une réponse concrète pour limiter la consommation en énergie des logements.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CET ACCOMPAGNEMENT ?



“Je Rénov'en Cotentin” est l'interlocuteur unique pour toutes les questions de rénovations énergétiques.

Ce service est ouvert à **tous les habitants** pour la rénovation de logements construits depuis plus de 2 ans. Les travaux doivent porter sur l'isolation des murs, du plancher bas, de la toiture ou encore des changements de menuiseries, de systèmes de ventilation, de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire.

EN QUOI CONSISTE CE SERVICE ?



Des **conseillers en énergie** s'adaptent à chaque demande et à l'état d'avancement du projet : de sa définition à la

réalisation des travaux et au suivi de chantier. **Leur rôle** : définir vos travaux, trouver les solutions qui correspondent le mieux à votre projet, choisir le meilleur devis ou encore trouver et mobiliser les financements disponibles auprès de l'État, de la Région, du Département ou encore de l'Agglomération du Cotentin.

QUEL CONTACT ?



Des conseillers peuvent recevoir les porteurs de projets sur rendez-vous sur tout le territoire.

Pour cela, il suffit de contacter le **02 50 79 17 05** ou prendre rendez-vous sur lecotentin.fr, rubrique “Les services du quotidien”, “logement et urbanisme”.

Pour ce premier contact, les porteurs de projets doivent se munir de leur dernier avis d'imposition sur le revenu où est mentionné le revenu fiscal de référence.



LES AIDES AUX PROPRIÉTAIRES

Depuis le 1^{er} septembre, le Cotentin propose des **aides financières** de 500 à 5 000 € pour soutenir la rénovation énergétique des logements privés. Celles-ci s'adressent, sous conditions de ressources, aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs privés pour des logements de plus de 15 ans ayant une étiquette énergie F ou G et situés sur le territoire de l'Agglomération.

AIDE "COUP DE POUCE" 500 €

Cette aide forfaitaire peut être mobilisable pour des travaux permettant d'atteindre l'étiquette énergie E à minima. Elle concerne les projets comportant au moins deux actions travaux dont une sur l'isolation.

Exemple : l'isolation des combles et le changement du mode de chauffage par une pompe à chaleur (PAC). Ces opérations permettent un gain "coût bénéfice" immédiat et une sortie de passoire énergétique.

AIDE "AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE" 2 000 €

Cette aide forfaitaire peut être mobilisable pour des travaux permettant d'atteindre l'étiquette énergie E à minima avec un gain énergétique d'au moins 35%.

Exemple : un bouquet de travaux comprenant l'isolation des combles, le remplacement des menuiseries et l'installation d'un poêle à bois.

AIDE "RÉNOVATION GLOBALE" 3 000 €

Cette aide forfaitaire peut être mobilisable pour des travaux permettant d'atteindre l'étiquette énergie C à minima avec un gain énergétique d'au moins 55 %.

Exemple : une rénovation complète d'un logement avec l'isolation des combles, l'isolation des murs, le remplacement des menuiseries, le changement du mode de chauffage par une pompe à chaleur (PAC) et la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC).

Cette aide est majorée de 2 000 € soit une aide de 5 000 € pour les ménages ayant des revenus inférieurs aux plafonds de ressources "modestes et très modestes" fixés annuellement et pour les propriétaires bailleurs conventionnés par l'ANAH.

LES CHIFFRES CLÉS

101 500
logements
sur le territoire de
l'Agglomération

80 %
CONSTRUITS
AVANT 1990

51 %
CONSTRUITS
AVANT 1970

39 %
c'est ce que
représente la
consommation
énergétique des
logements sur le
territoire

À SAVOIR

Si vous avez besoin d'aide dans vos démarches administratives, le Bus France Services est un relais de proximité qui offre un premier niveau d'information pour vos démarches administratives du quotidien, en lien avec 9 partenaires.

Deux agents, Audrey et Myriam vous accueillent gratuitement à bord du bus et sont à votre disposition pour vous accompagner pour toutes les formalités administratives que vous souhaitez accomplir :
-Création d'un compte Ameli, déclaration trimestrielle, actualisation Pôle Emploi, pré-demande de carte d'identité, pré-demande de passeport, permis de conduire, demande de retraite, etc.

Des outils informatiques et une aide à l'utilisation des services numériques-vous sont proposés : rendez-vous avec nos partenaires en visio, scan et obtention de documents, aide aux démarches en ligne.

Accès handicapés, espace confidentiel !!!

Prise de rendez-vous aux contacts suivants :

Audrey : 06 79 72 84 42

Myriam : 07 88 85 89 00

accueil.bus@lecotentin.fr

ou directement au Pôle de proximité!



Compostage :

Au 01 janvier 2024, le compostage devient obligatoire et à compter de cette date, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs ou encore marc de café et filtres ne pourront plus être jetés dans la poubelle verte, qui sert aux déchets classiques. Vous pouvez faire une demande de composteur à la Communauté d'Agglomération du Cotentin en remplissant un formulaire en ligne à cette adresse.

<https://www.lecotentin.fr/formulaire-demande-de-composteur>

ou en vous adressant directement au Pôle de proximité.

Le coût du bulletin municipal de l'année dernière s'élevait à **2,25 €**

Toute personne souhaitant collaborer au bulletin sera la bienvenue.

De même, si vous souhaitez nous faire partager votre passion, votre talent artistique à travers un futur bulletin, n'hésitez pas à venir nous rencontrer aux heures de permanences de mairie ou à nous contacter par mail à l'adresse suivante :

commune.stfloxel@orange.fr

Rédacteur: Joël GUILBERT

avec la collaboration de

Denis FORTIN, Floriane FRERET, Christelle LECARPENTIER, Isabelle LEMIERE, Emilie MONTAGNE

